

88^e anniversaire du Maréchal

A Vichy, la foule témoigne avec enthousiasme son admiration au vainqueur de la Patrie.

Vichy, 23 avril. Ce matin d'avril, un élan de respect et d'admiration est monté vers le Maréchal, qui, toujours de son côté, sous l'orage, a aujourd'hui 88 ans.

Un peu avant 10 heures, la relève de la garde est lieu avec son cérémoniel habituel.

La foule, jusqu'à ce moment silencieuse, s'agite et acclame. Les cris de « Vive la France ! » Vive le Maréchal », retentissent.

Voici le Maréchal, le visage grave. Il apparaît très droit, le regard bleu, sa silhouette majestueuse. Dans sa tenue de commandant, dans sa silhouette revêtu, les trois couleurs sont à leur aise. La Marseillaise mobilise l'assistance. Les dernières notes envolées libèrent de nouveau l'enthousiasme populaire.

La garde défile, suivie des jeunes soldats, des scouts et des équipes nationales de la jeunesse.

La main au képi, le Maréchal salue longuement et va serrer les mains des personnalités présentes. Mais le soldat devine que la foule ne veut pas le voir de plus près. Il va vers le côté de son pas solide. Les enfants impudent les barages, entourent le Maréchal, le pressent, tendent leurs petites mains fleuries. L'enthousiasme donne libre cours.

LOTERIE NATIONALE

13^e Tranche 1944

Les numéros se terminant gagnent

01 84 48 77 04 99 40 43	200
(séries A et B).....	400
781 (série A).....	1.000
(série B).....	2.000
09 6.001 (série A).....	5.000
(série B).....	20.000
63 (série A).....	20.000
(série B).....	50.000
334 65.136 92 624 83.113	
470 15.600 02.091 12.671	
243 99.894 (série A)...	30.000
(série B).....	100.000
421 41.397 (série A).....	50.000
(série B).....	200.000
457 203.457 092.520	
(série A).....	100.000
(série B).....	300.000
057 121.436 120.951	
(série A).....	300.000
(série B).....	400.000
257 (série A).....	500.000
(série B).....	500.000
006 (série A).....	1.000.000
(série B).....	700.000
085 (série A).....	3.000.000
(série B).....	1.000.000
048 (série A).....	6.000.000
(série B).....	2.000.000

Selon certains journaux londoniens, la tentative d'invasion du continent pourrait n'être qu'une question d'heures.

ABONNEMENTS
Prix unique :
Un an... 50 francs
Téléphone 5
C/é. P. Limoges 267.19

L'INDÉPENDANT

Direction et Administration : 108, rue Neuve-d'Argenson

ANNONCES
la ligne
Chronique locale 5 fr.
Annonces classées 4 »
— judiciaires 6 »
— commercielles 3 50

Le Maréchal de France, Chef de l'Etat et le Président Laval, Chef du Gouvernement, stigmatisent à la radio la cruauté des derniers bombardements anglo-américains.

« Je m'attacherai à préserver le seul bien que nos épreuves n'entameront jamais, c'est l'âme de la France qui, dans les plus atroces déchirements, continue à croire en la Providence et à espérer dans l'avenir », déclare le Maréchal.

« C'est dans le malheur que se révèle le caractère d'un peuple. Nous aurons encore, je le crains, à subir de rudes épreuves ; nous les surmonterons si le sens de la Patrie et l'instinct de solidarité nous unissent », déclare le Président Laval.

D'une semaine... à l'autre

Cinq individus, se disant policiers, se sont emparés, chez M. Jean Siraklan, diamantaire, 2, rue de Châteaudun, à Paris, de 40 millions de bijoux et de 2 200.000 francs en numéraire.

Le tribunal militaire dissident siégeant à Alger a condamné à mort cinq membres de la Phalange africaine.

En raison de perturbations importantes, divers trains de voyageurs rapides et express sont supprimés jusqu'à nouvel avis, en particulier Paris-Bordeaux, Paris-Limoges, Paris-Brive.

Le gouvernement turc a fait parvenir sa réponse à la note anglo-américaine qui demandait la cessation du trafic commercial avec l'Allemagne.

La Wilhelmstrasse a déclaré que l'assertion répandue par des journaux anglais, selon laquelle des sondages auraient été entrepris auprès du maréchal Franco, dans le but de trouver une possibilité de paix de compromis, est dénuée de tout fondement.

En prévision d'événements de guerre, M. Marcel Déat crée des comités de coordination de la solidarité nationale qui comprendront des représentants des services publics (police, pompiers, défense passive, etc.), ainsi que des représentants du Secours National, de la Croix-Rouge et du C. O. S. I.

Londres et Washington sont d'accord pour ne pas reconnaître le Comité d'Alger en temps que gouvernement.

Des économistes soviétiques sont arrivés à Naples pour traiter avec Badoglio des questions relatives à l'exportation de denrées alimentaires en U. R. S. S.

La situation de l'énergie électrique rend nécessaire le maintien des restrictions exceptionnelles pendant la semaine du lundi 24 au dimanche 30 avril.

Le vapeur suédois « Embla », au service de la Croix-Rouge internationale, a été mitraillé et bombardé, au large de Sète, par des avions anglo-américains. Le bateau a coulé peu après.

Les Etats-Unis veulent conserver définitivement les bases de l'hémisphère occidental louées par la Grande-Bretagne et l'Amérique pour une période de 99 ans, en échange de 50 contre-torpilleurs de modèle ancien.

Des avions britanniques ont effectué une attaque terroriste contre Cologne. Des dégâts considérables et des pertes parmi la population civile ont été causés. De son côté, la Luftwaffe a bombardé le port de Hull, où de vastes incendies ont été observés.

Des milliers de bombes ont été lâchées sur Rouen et sa banlieue. L'industrie a achevé l'œuvre tragique des explosifs. Les dégâts sont considérables. Le nombre des morts et des blessés est très élevé.

Dans la nuit du 20 au 21 avril, Paris et sa banlieue nord ont été l'objet d'un nouveau et terrible bombardement. Le 18^e arrondissement a particulièrement souffert. Le nombre des morts s'élève à plus de 600 et celui des blessés à près de 500.

M. Marcel Déat prononcera un important discours le 30 avril, à l'occasion de la fête du travail.

Quatre individus appartenant à un groupe de terroristes de la Haute-Savoie ont été condamnés à mort par le tribunal de guerre allemand et exécutés.

Un ancien maire et sa femme, qui avaient détourné 45.000 francs destinés aux chômeurs de la commune de Maulé, ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Un journal de Stockholm annonce qu'environ 400 aviateurs anglo-américains sont internés en Suède.

Le prix Ariane, d'une valeur de 5 000 francs, destiné à récompenser le meilleur roman policier de l'année, a été attribué à M. Marcel Malgrét, pour son livre « Le criminel indifférent ».

CONSEIL MUNICIPAL de Bergerac

Séance du 24 avril 1944

La séance est ouverte à 16 h. 30. M. Javerzac, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Adoption à l'unanimité.

Condoléances. — Lecture est faite d'un message de condoléances adressé par le maire de Cherbourg à M. le Préfet de la Dordogne, à la suite des bombardements.

Demande d'expropriation. — M. le Maire, qui n'a pas eu de réponse à une demande d'expropriation du terrain Peigne, demande qu'un rapporteur soit désigné pour une nouvelle étude. M. Grand propose de demander au Colonel Lils, si la ville peut envisager la procédure d'expropriation du terrain en question.

Ravitaillement en viande. — M. le Maire demande que le Conseil soit représenté au sein du jury de la Corporation paysanne, pour l'examen des déclarations de détention de cheptel reçues à la mairie. M. Cazaille est proposé.

Centre d'examen. — M. le Maire de Ste-Foy-la-Grande demande que des démarches soient entreprises afin que Bergerac devienne provisoirement centre des examens. Une lettre sera envoyée à M. le Recteur d'Académie dans ce sens.

Eau de la ville. — La Compagnie « Ozone » envisage l'achat d'un moteur à gaz pauvre et demande qu'on laisse passer pour qu'un monteur puisse venir de Vierzon.

Entretien des rues. — A la suite du rapport présenté par M. Monseau, le Conseil décide de maintenir le statu quo.

Indemnités aux pompiers. — Le Conseil adopte à l'unanimité les indemnités horaires à payer aux sapeurs-pompiers : 10 fr. pour le jour, 14 fr. pour la nuit.

Tarifs d'internat des collèges. — Les tarifs d'internat seront augmentés de 1.500 francs par an environ.

Affaires diverses. — Une concession est rétrocedée à la Ville par M. Calès. Adopté.

Des extincteurs pour les écoles et du liquide émulseur seront achetés.

Une avance forfaitaire de 12 % au personnel titulaire de l'hôpital est décidée.

Une avance remboursable de 10 000 francs au Comité d'entraide sociale du personnel municipal et le remploi d'obligations du legs Cailloux sont adoptés.

Le Conseil se réunit ensuite en comité secret.

GRANDE TOMBOLA

ORGANISÉE POUR LE LIVRET DE CAISSE D'ÉPARGNE DE NOS PRISONNIERS

De toutes parts les lots pour la Tombola affluent et le nombre des vitrines précédemment envisagé doit être triplé. La mise en place des lots nécessite un travail considérable, auquel s'emploient nos camarades. Les vitrines seront garnies les uns après les autres et vous aurez des surprises ! Cette semaine nous pourrions admirer les nouvelles vitrines :

- No 4 - Lingerie (Au Dé d'Argent).
 - No 5 - Parfums, articles de fumeurs et parapluies (Aux Chaussures Ardillier).
 - No 6 - Porcelaine et verrerie (Printania).
 - No 7 - Chaussures (Galeries Modernes)
- Le Comité compte ouvrir cette semaine une des magnifiques vitrines de

la Corporation du Cuir de Bergerac, ainsi que celles d'autres corporations sur lesquelles nous reviendrons.

La place nous manque pour énumérer tous les lots, et tous, par leur valeur, méritent de l'être ; aussi les listes complètes seront elles imprimées. Notre tombola suscite un gros intérêt, et devant l'impatience de nos compatriotes, la vente des billets a dû être commencée avant l'installation de tous les lots. Les billets mis en vente sont littéralement enlevés ; tous veulent participer à notre œuvre.

Nous rappelons à la population qu'elle peut, pour le moment, se procurer des billets dans chaque magasin d'exposition.

Le Comité d'Entr'aide des Prisonniers de Bergerac.

Avis à tous les Chefs d'Entreprise et à tous les Travailleurs

ayant fait une demande d'embauche ou de changement d'employeur

La Direction Départementale de la Main-d'Œuvre, 34, rue Emile Lafon, à Périgueux, communique qu'en exécution de la circulaire 10-T-6 du Ministère du Travail, Secrétaire Général à la Main-d'Œuvre, en date du 29-3-44, tous mouvements volontaires de main-d'œuvre se trouvent supprimés depuis l'institution des Commissions de Révision (Peignage) devant statuer sur le prélèvement d'office de certaines catégories de travailleurs non indispensables à l'Economie Nationale.

En conséquence, aucun licenciement de travailleurs ne peut être prononcé sans l'autorisation du Directeur Départemental de la Main-d'Œuvre et de même aucune embauche volontaire ne sera plus ratifiée.

Il convient de noter que, sous réserve de leur aptitude physique, les travailleurs licenciés ou faisant une demande d'embauche doivent être considérés, du fait même de leur licenciement, comme disponibles :

— Pour le travail en Allemagne ou à l'organisation Todt.

— Et si non pour une affectation d'office en France dans une entreprise classée « S » du département.

Il en résulte que toute demande d'embauche fait automatiquement l'objet d'un examen par la Commission d'Affectation chargée d'instruire la situation médicale, sociale et professionnelle des intéressés en vue des affectations susnommées.

ACHAT MEUBLES ANCIENS
VENTE ET MODERNES
ÉCHANGE

Maison V^{ve} GOT
E. BENOIST Gendre, Successeur
11, rue Mounet-Sully, BERGERAC
Location Téléphone 652

COMMUNIQUÉS

Le Ravitaillement général communiqué :

A propos de légumes. — L'Intendant directeur du Ravitaillement général tient à préciser aux consommateurs les conditions dans lesquelles seront perçus les légumes susceptibles d'être mis en distribution à partir du 20 avril 1944.

Il y a lieu de distinguer deux catégories de légumes : D'une part, les légumes appréciés, c'est-à-dire ceux qui, par leur caractère de primeurs, ou par leur rareté, ou par leurs qualités propres, sont particulièrement recherchés des ménagères à une époque donnée (haricots verts, choux, choux-fleurs, artichauts, asperges, etc.) La liste des légumes de cette catégorie sera diffusée dans la presse, périodiquement, par les soins du Ravitaillement général.

D'autre part, les légumes communs, ou lourds, ou abondants, qui, bien que nécessaires, sont l'objet de moins de convoitises.

L'inscription qui a été prise récemment ne jouera pas pour les légumes de la deuxième catégorie, qui demeureront de vente libre et que tout consommateur pourra se procurer chez n'importe quel détaillant de son choix.

Après contrôle de chaque arrivage et affectation par le Ravitaillement général aux trois grands groupes de parties prenantes (collectivités, primeuristes, épiciers) des contingents leur revenant, la répartition à l'intérieur de chaque groupe se fera à la diligence des syndicats, suivant les méthodes commerciales, c'est-à-dire en fonction de la demande de chaque détaillant, qui adaptera ainsi son approvisionnement aux besoins de sa clientèle propre.

Le contingent attribué au groupe des collectivités, qui était de 15 %, est porté à dater de ce jour à 20 % des arrivages, pour tenir compte de leur situation particulièrement précaire et digne d'intérêt.

En ce qui concerne, au contraire, les légumes de la première catégorie, le principe de l'inscription et de la répartition contrôlée jouera à plein. C'est ainsi qu'un consommateur ne pourra percevoir des légumes de cette catégorie que chez le détaillant où il est inscrit.

La répartition des arrivages sera effectuée par les soins du Ravitaillement général, entre tous les détaillants, au prorata de leurs inscriptions,

sur la base d'une ration individuelle uniforme. Les arrivages qui seraient trop faibles pour permettre une répartition générale donneront lieu à une répartition partielle, par quartiers et par roulement.

A chaque arrivage, les détaillants qui auront participé à la répartition seront tenus d'afficher très lisiblement, sur une pancarte uniforme dont la confection est en cours, le tonnage reçu, la nature des légumes, leurs prix, le nombre de leurs inscrits et la ration individuelle par inscrit.

Pour les légumes de cette catégorie, le groupe des collectivités percevra également le contingent de 20 % des arrivages.

L'Intendant ne saurait trop insister auprès de la population pour qu'elle lui apporte son aide dans le contrôle de l'exécution des prescriptions ci-dessus. Le ménage qui aurait fait constater par un agent du Ravitaillement général ou par un agent municipal le défaut ou l'insuffisance d'affichage chez un détaillant aura rendu un service à la collectivité.

Ménagères, exigez votre dû ! Ainsi chacun aura sa part.

La Direction des Services Agricoles de la Dordogne communique :

L'enquête agricole de printemps 1944 aura lieu, dans chaque commune, du 1^{er} au 19 mai prochain.

Elle aura pour but de recueillir les renseignements sur la composition des exploitations, les cultures et le cheptel. De plus, elles porteront sur deux questions importantes : l'électrification et l'alimentation en eau des exploitations.

Il est indispensable que les délais fixés pour l'exécution de l'enquête soient strictement respectés. Les cultivateurs, exploitants forestiers, détenteurs d'animaux, ou un mot tous les assujettis aux déclarations agricoles, devront donc obligatoirement se rendre à la mairie de leur commune, entre le 1^{er} et le 19 mai, pour fournir les renseignements qui leur seront demandés.

La Station d'Alertes agricoles de la Dordogne communique :

Traitement des poiriers et pomiers. — Il est conseillé d'effectuer, à partir du 24 avril, un traitement sur les poiriers et les pomiers. Utiliser une bouillie cuprique à 1 % ou sulfocalcique à 1 %, à laquelle il sera utile d'ajouter un arséniate à la dose commerciale.

Il serait bon également d'effectuer contre les pucerons une pulvérisation à base de nicotine.

ATTENTION !

1^{er} MAI

OUVERTURE

de la perception de

'IMPOT-METAL

COMMISSARIAT A LA MOBILISATION DES METAUX NON FERREUX

Le Banditisme En Dordogne

Le capitaine commandant la brigade de gendarmerie de Périgueux, sous ses ordres les gendarmes, signaux Thenon et Saint-Pierre, Chénac, a arrêté trois malfaiteurs, qui avaient attaqué à main armée plusieurs maisons isolées dans la zone d'Azerat. Un autre bandit, arrêté pour détention d'armes.

D'autre part, deux bandits, momentanément arrêtés sont tombés dans les mains des gendarmes de Saint-Pierre au cours d'une embuscade. Ils portaient de mitraillettes, de nombreuses touches de 9 m/m, d'un pistolet automatique et d'un revolver anglais 9 m/m.

PONIX

le bon détergent

FABRIQUE PAR

LES SAVONNERIES DE L'ANCIEN

ROUARD - MARSEILLE

Chronique Locale

Mariage. — Jeudi dernier a été célébré le mariage de Mlle Estelle de Saux, fille de M. René Saux, fils de des sympathiques et honorables commerçants de notre ville.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'église Notre-Dame du gerac, au milieu d'une grande étendue et de nombreux amis.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Emile Héliant, ami personnel de cette famille, et pour M. Saux, M. René de Saux, associé de la Maison Saux.

La veille du mariage, une réception intime d'une centaine de membres du lieu au siège social de l'U.S.A. M. Gardette père est vice-président, M. Saux père, membre du Comité directeur et les jeunes époux, au la actifs.

Le Président, au cours d'un vœu, a remercié au nom de la Société, souvenir aux mariés et leur souhaité les vœux et les compliments de tous.

Il célébra l'union de ces deux jeunes bergéroises qui sont restées leurs enfants l'exemple du travail, de la loyauté et de l'hospitalité.

A notre tour, nous exprimons nos souhaits les meilleurs et les plus sincères.

Générosité. — Le Comité des Prisonniers adresse leurs remerciements aux générateurs, M. et Mme Saux-Gardette, à l'occasion de leur mariage pour le Colis aux Prisonniers de 600 francs.

Peinture. — Nous apprenons que notre compatriote M. Rival vient de deux tableaux admis à l'Exposition de la Société Nationale des Beaux-Arts. L'un de ces tableaux est intitulé «quet de fleurs, l'autre est le portrait de M. Alix Pimouguet.

Nos félicitations au peintre. **Lamagniquet** âgé de 15 ans, chef de du Maréchal de France, chef de le sous-préfet de Bergerac a reçu médaille à Camille Stephan, qui, sans abandonner l'école, a acquis, depuis le mois de juin, la propriété de son père prisonnier.

Cartes de charbon cuisine.
La distribution des nouvelles cartes de charbon cuisine pour l'exercice 1944-45 se fera dans les locaux du Service de rationnement, aux dates ci-dessous indiquées, et par lettres alphabétiques :

Le 6 mai, lettres A et B ; le 6 et 7 mai, lettres C, D, E, F, G ; le 9, H, I, J, K ; le 10, L, M, N, O, P, Q ; le 12, R, S, T ; le 13, U, V et retardataires.

Toutes les opérations devront être terminées le 13 au soir.

Le public est invité à se présenter aux dates prévues ci-dessus.

Point important — Les demandeurs devront présenter un gubichet : leur carte de cuisine a tuelle.

Leur carte de chauffage validée 44-45. Toutes les cartes d'alimentation des personnes vivant au foyer.

Posséder pour ces cartes le n° 40 mars.

Attestation de l'Usine à Gaz qu'ils utilisent pour la cuisine, ni le gaz, ni l'électricité.

Traitement des vignobles.

Le Service des Avertissements Agricoles pour le traitement des vignobles des arbres fruitiers fonctionne actuellement en Dordogne, comme l'année dernière, en liaison avec la Station d'avisements de la Grande Ferrade. Pour tous renseignements concernant le service, les intéressés sont priés de s'adresser au plus tôt à M. le Directeur des Services Agricoles de la Dordogne, 1, rue Sirey, à Périgueux.

Le Syndicat des Agents Généraux d'Assurances de Bergerac, informe le public qu'à compter du 1^{er} avril 1944, les risques de sabotage et de terrorisme sont désormais traités par toutes les Compagnies assurant les risques contre l'incendie.

Cette garantie supplémentaire est concédée moyennant une surprime obligatoire de 15 à 20 %, frappant toutes les polices en cours. (Loi du 24 décembre 1943.)

Les risques de guerre et bombardements sont exclus de la garantie des polices « Incendie ».

La Compagnie du « Regain » au théâtre de Bergerac. — Le mercredi 3 mai, à 16 heures précises, qu'aura lieu la nouvelle représentation, tant attendue, de la Compagnie du Regain. Au programme *Amphigony*, comédie en un prologue et trois actes de Molière.

Molière, la Compagnie du Regain. Christian Casadessus, ces noms sont tant de gages de réussite lorsqu'on les trouve ensemble sur une même affiche.

Une fois de plus, le Regain honore l'œuvre en montant cette année *Amphigony*. Comme pour ses précédentes représentations, le Regain a fait appel à des collaborateurs éprouvés : Jean-Paul Douliot pour la mise en scène. Henri Casadessus pour la musique, Roland Orgues pour les décors. Claude Garber pour les costumes, et une interprétation de tout premier ordre.

Reduction aux scolaires en groupe. Est très prudent de louer. Il n'y aura qu'une seule représentation à 16 heures.

Au sujet des cartes d'identité. — Une mise au point sur la validité des cartes d'identité étant nécessaire, il a été décidé que, seules seront valables les cartes d'identité délivrées en 1943 et validées en 1944 et les cartes d'identité délivrées en 1944.

La validation des cartes délivrées en 1943 débutera le mercredi 26 avril 1944.

Pharmacie de service. — Dimanche 30 avril et lundi matin 1^{er} mai, pharmacie Delrial, faubourg de la Madeleine.

Le Maire de Bergerac, officier de la Légion d'honneur, attire l'attention de ses administrés sur l'arrêt de M. le Préfet de la Dordogne en date du 23 mars 1944 :

« Article 1^{er}. — Dans les communes de Périgueux et de Bergerac, tout conducteur de véhicule transportant du bois de feu bois de boulanges excepté, devra être porteur d'une autorisation de transport délivrée par le Bureau préfectoral des bois.

« Article 3. — Une partie du bois transporté en vue du chauffage des particuliers et des locaux professionnels sera prélevée pour constituer un stock destiné aux malades et aux foyers nécessiteux. »

Le bois ainsi prélevé devra être entreposé, provisoirement, dans les ateliers de la Villa, rue Durou.

Pour renseignements complémentaires, consulter l'affiche apposée à la Mairie ou s'adresser au Secrétariat

Défense Passive

En attendant que des dispositions générales règlent le régime des tranchées familiales, les dispositions suivantes peuvent être appliquées dès maintenant dans les localités désignées, et plus particulièrement dans les secteurs menacés, lorsque le nombre de places abritées est insuffisant pour satisfaire à la totalité des besoins de la population.

1. Les tranchées privées ou familiales sont de faible capacité, ouvertes sur des terrains privés, et accessibles seulement aux propriétaires de ces terrains ou aux personnes autorisées par eux.

Elles sont construites à proximité des habitations mais, en dehors de leur zone d'écroulement.

Dimensions : Profondeur 1 m. 30, largeur au niveau du sol 0 m. 75, largeur au fond 0 m. 60.

Leur longueur est déterminée en fonction du nombre de personnes à abriter, à raison généralement de 2 personnes par mètre courant (occupation sur un rang).

2. Les tranchées privées ou familiales peuvent être construites soit dans les mêmes conditions que les tranchées publiques, c'est-à-dire par l'Etat et à ses frais, soit par les propriétaires eux-mêmes subventionnés par l'Etat.

La Direction de la Défense Passive urbaine (Mairie de Bergerac), se tient à la disposition des particuliers pour leur fournir tous les renseignements au sujet de la construction de ces genres de tranchées, des subventions qui peuvent leur être allouées et de l'ordre d'urgence qui sera adopté.

Beaucoup d'habitants ne disposent pas d'abri, de tranchées publiques ou rectement établies ou de caves, mais ont un jardin autour de leur habitation. Une simple tranchée, généralement facile à établir constitue un moyen de protection non négligeable.

Le Directeur Urbain de la D. P.
Commandant LABRUNIE.

Le voleur volé. — Dugoujon Gérard, 27 ans, domicilié à La Teste (Gironde), était de passage à Bergerac, dimanche dernier.

Après avoir fêté assez copieusement la dive bouteille, ses regards s'arrêtèrent sur quelques flacons placés à l'étalage du « Foyer », rue Clairat. En un tour de main il s'empara de deux de ceux-ci... mais un agent qui veillait cueillit notre voleur et l'emmena au poste.

Dugoujon sera poursuivi pour vol, ivresse et outrages à agent dans l'exercice de ses fonctions.

Quant aux deux bouteilles, elles faisaient partie d'un étalage factice et ne contenaient que de l'eau teinte.

Nouvelle agression anglo-américaine. — De gros dégâts ont été causés à des immeubles d'habitation dans la ville de Bergerac, dimanche dernier, par l'aviation anglo-américaine. On déplore onze blessés dont trois le sont gravement.

Tribunal Correctionnel

Audience du 20 avril 1944

Vol. — André Martin, 23 ans, domestique à Faux, deux mois de prison avec sursis.

— Salvator Marti Borel, 43 ans, travailleur étranger, sans domicile connu, trois mois de prison par défaut.

— Marcel Mourre, 28 ans, manœuvre à la poudrerie de Bergerac, quinze jours de prison avec sursis.

Vol et complicité. — M. G..., 17 ans, coiffeuse à Lalinde, 300 francs d'amende avec sursis, et R. B... 40 ans, ménagère à Lalinde, 600 francs d'amende avec sursis.

Vol et recel. — Elia Jay, veuve Bloquet, 40 ans, laveuse à Bergerac, deux mois de prison.

Adultère et complicité. — Cécile Martin, épouse Bouyssou, 37 ans, cultivatrice à Sigoulès, 600 francs d'amende par défaut, et Arthur Saignette, 40 ans, cultivateur à Sigoulès, 600 francs d'amende par défaut.

Evasion d'un camp de main-d'œuvre pénale. — Claudius Gouzil, 44 ans, manœuvre, en fuite, six mois de prison.

Défait de carnet d'identité de forain. Carmencita Bara, épouse Bègue, 21 ans, foraine, à Gageac-Rouillac, 200 francs d'amende par défaut.

Etude de M^e MARSAUD, notaire à Sainte-Alvère (Dordogne)

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M^e MARSAUD, notaire à Sainte-Alvère, le quinze mars mil neuf cent quarante-quatre, enregistré, Madame Camille CONSTANT, chapellière, demeurant à Bergerac, 23, rue Neuve-d'Argenson, veuve de Monsieur Joseph-Léo LBSCOT, a vendu à Monsieur Emile LE BŒUF, agent d'assurances, demeurant à Bergerac, 22, rue du Moulier.

Un fonds de commerce de chapellerie, modes, parapluie, bonneterie, exploité par elle à Bergerac, 23, rue Neuve-d'Argenson, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage et attachés et le matériel servant à son exploitation.

L'insertion a été faite au *Bulletin Officiel* des ventes et cessions de fonds de commerce le douze avril mil neuf quarante-quatre.

Les oppositions s'il y a lieu, devront être faites dans les vingt jours de la présente insertion, et seront reçues en l'étude de M^e MARSAUD, notaire à Sainte-Alvère.

Pour deuxième insertion.

Signé : MARSAUD.

L. Dhumerelle & Fils
52, place Gambetta

Transactions Immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industries

DANS L'ARRONDISSEMENT

St-MARTIN-DE-GURÇON.

Arrestation. — La gendarmerie de Vélaines vient d'arrêter, à la suite d'un vol de numéraire commis au préjudice de Mme Rousseau Zélia, 63 ans, propriétaire-cultivatrice à la Plagne, la nommée Léonet Marie, 24 ans, journalière agricole à Jenduffe.

Cette dernière a avoué être l'auteur des vols suivants : En septembre 1943, 1.000 fr. à Mms Merlet Marie, cultivatrice à Jenduffe ; en octobre 1943, 600 fr. à Mme Diodore Mélanie, cultivatrice à Gaud, commune de St-Rémy ; en décembre 1943, 4.000 fr. à M^{lle} Toile Jean, propriétaire-cultivatrice à Jenduffe ; en mars 1944, 600 fr. à M^{lle} Parade, coiffeuse au bourg de Saint-Martin-de-Gurçon ; en juillet 1943, 3.000 fr. à M. Teyssandier, fermier de la Navre ; en avril 1943, 900 fr. à M. Jalmière, fermier de la Truffière ; et ces jours derniers, 20.000 fr. au préjudice de Mme Rousseau Zélia.

L'amant de la fille Léonet, un Espagnol, est recherché par la gendarmerie.

GINESTET.

Générosité. — Une somme de 7.805 francs a été recueillie parmi les habitants de Ginestet et de Sainte-Foy-des-Vignes et versée au comité de l'œuvre du Colis au Prisonnier. Merci pour ce beau geste de solidarité à l'adresse de nos captifs.

St-PIERRE-d'EYRAUD.

Décès. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme veuve Chausson, née Guillaume Fileysant, décédée à l'âge de 79 ans. La défunte a été inhumée, selon ses vœux, à Foulx. Nos respectueuses condoléances à sa famille.

— La famille Mercier vient d'être frappée de douleur par la perte du jeune Lucien 18 ans, décédé après d'horribles souffrances. Nous exprimons nos condoléances émuës à cette honorable famille.

MAURENS.

Belle capture. — Les frères Bouyssou, de Maurens, ont réussi à capturer une renarde et ses trois petits. Toutes nos félicitations pour cette belle capture.

SAINT-RÉMY.

Vol de deux pores. — La gendarmerie de Vélaines vient de procéder à la constatation de deux vols commis au préjudice de Mme Dumas Marie, veuve Fyette, 63 ans, demeurant à Sallegourde, commune de Saint-Rémy. Deux pores furent enlevés de la porcherie : l'un de 50 livres environ, vers le 15 mars ; l'autre de 45 livres, dans la nuit du 14 au 15 avril.

Les voleurs sont activement recherchés.

CADOUIN

Vol. — Au cours de la nuit du 17 au 18 avril, M. Lacoate André, 40 ans, cultivateur à Meynardie, a été victime d'un vol de 3 lapins. La même nuit, un dindon d'un poids approximatif de 9 kilos disparaissait du domicile de M. Mayonnade Albéric, 49 ans, cultivateur à Salles.

SPECIALITÉ d'OIGNONS à FLEURS

Provenance française, belge, hollandaise

Actuellement, magnifique collection de glaïeuls et bégonias tubéreux.

Maison LAPORTE

Raymond MAZEAU, Successeur
41, rue Valette

Les Sports

AVIRON

L'entraînement se poursuit au S.N.B. Cette semaine une quarantaine de rameurs ont effectué des sorties. Parmi eux, la presque totalité des rameurs du « huit » vainqueur de la Coupe nationale 1943. C'est un suprême réconfort pour tous les amateurs de ce noble sport, trop longtemps ignoré des jeunes sportifs.

A ce sujet, je signale en passant que notre société est officiellement invitée à participer aux grandes épreuves nationales de l'année. C'est pourquoi j'adresse, au nom de la Commission sportive, un pressant et urgent appel aux quelques retardataires qui n'ont pas encore rejoint.

Le coup de rame de nos jeunes rameurs s'est ensemble amélioré.

Les prochaines régates vont avoir lieu bientôt. Le S.N.B. s'y présentera dans toutes les épreuves comme un concurrent sérieux.

RUGBY

Les Agenais à Bergerac

La nouvelle est maintenant définitive et officielle !

Le Sporting Union Agenais, qui vient de jouer dimanche à Paris, au Parc des Princes, la demi finale de la Coupe de France, viendra dimanche à Bergerac donner la réplique à l'équipe toute première de l'U.S.B.

On sait que les bergeracois ne furent battus à Agen, en Championnat de France, que de 9 points à 8, et tout dernièrement encore en match amical par 13 à 6, mais après une partie où ils dominèrent très souvent et imposèrent parfois leur jeu à leur adversaire.

La question est maintenant de savoir si vraiment nos Usbistes ont mis au point une équipe susceptible de battre l'une des meilleures équipes de France, en l'espèce, le Sporting Union Agenais.

Dimanche fera donc la preuve des deux points de vue suivants :

On l'U.S.B. par suite de ses nombreux blessés et accidentés, a joué, cette année, de malheur, mais qu'elle était digne de figurer parmi les meilleures ; ou, au contraire, de celui qui prétend que l'équipe n'était pas encore au plein de la saison, au mieux de sa formation.

Ces deux points de vue s'affronteront donc dimanche et, le soir, nous en connaîtrons le dénouement.

Quoi qu'il en soit, les dirigeants de l'U.S.B. ne pouvaient, pour clôturer leur saison, faire appel à une plus belle équipe que celle d'Agen, qui se déplacera au grand complet.

Le coup d'envoi sera donné à 14 h 30 précises.

— Les anciens joueurs de l'U.S.B. qui désirent participer à la rencontre qui opposera l'équipe première usbiste à ses « Anciens » sont priés d'assister à la deuxième séance d'entraînement qui aura lieu dimanche matin, au stade, à 9 h. 30 précises. Cet entraînement sera dirigé par M. René Jiffart. La date de cette rencontre est définitivement fixée au dimanche 14 mai.

Le Comité directeur de l'U.S.B. a décidé de réserver le bénéfice de cette journée au Centre d'entraide des prisonniers de Bergerac.

MÉTAYAGE famille 3-4 person., dem. 1^{er} septembre 1944, ppté polyc 28 hect., dont 10 hect. bois, à St-Rémy (Dgne). S'adr M^{re} Bétous, not., Port-St-Foy. (O.D.T., n° 449). 303

ATHLÉTISME

Les IV^e Relais, le 7 Mai

La date de la grande épreuve annuelle approche rapidement et, malgré les difficultés énormes, on peut déjà affirmer que l'impossible sera fait par les dirigeants des « Enfants de Franco-Stella » pour donner à cette manifestation athlétique un éclat exceptionnel.

De nombreuses sociétés seront au départ : le C. A. Municipal de Bordeaux, le C. O. P. O., le C. A. P., l'U.S.B., Toulouse, Sarlat, les équipes des Chantiers, du Club organisateur, etc.

La partie artistique sera des plus attrayantes, et Mlle Delrieux et ses ballerines auront, comme les années précédentes, tenu la foule sous le charme de l'art chorégraphique, poussé si loin dans ses écoles de Périgueux et de Bergerac.

Si, comme il est à prévoir, les relais se disputent entièrement sur le stade, selon la formule dite « à l'américaine », c'est-à-dire avec liberté absolue de prise de relais, l'intérêt de cette épreuve sera décuplé pour le public de Camp-Réal.

REMERCIEMENTS

M^{re} Albert Marquay ; M. et Mme Jacques de Félice ; Mlle Françoise de Félice ; M. et Mme Pierre Marquay, et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Albert MARQUAY

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac, Tél. 79.

La plus brillante des Carrières

vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance, brochure explicative n° 32 X sur demande, accompagnée de 3 fr. pour envoi. Cours T. F. J., 65, rue de la Victoire, Paris (9^e). 301

RENTIER retraité, ayant capitaux, épouserait dame 50 à 60 ans, ayant petite situation ou commerce. S'adr 108, rue Neuve. 317

A VENDRE matériel agricole pour motoculture, grande charrette fourragère. Suis acheteur paonne adulte, M^{re} Paris, domaine de la Fourtonie, Lamonzie-Montastruc. 319

MÉNAGE domestiques demandé de suite ou 1^{er} septembre, pour propriété vignobles, Monbazillac, 4 km. Bergerac. S'adr M. Gastesoleil, faubourg, Bergerac. (O.D.T., n° 460). 320

A VENDRE belle salle à manger moderne, entièrement neuve. Flourou, professeur, rue Davoust, visible le matin. 321

ON DEMANDE un apprenti cuisinier, présenté par ses parents. S'adr 108, rue Neuve. (O.D.T., n° 461). 322

ON DEMANDE jeune homme 14-15 ans, pour courses et travaux intérieurs. S'adr 108, rue Neuve. (O.D.T., n° 461). 323

JEUNE MÉNAGE cherche pour ne et chambre meublées, Bergerac ou banlieue immédiate. S'adr 108, r. Neuve 324

ON DEMANDE bonne cuisinière, gros gages, très bonne nourriture S'adresser 108, rue Neuve. (O.D.T., n° 456). 316

Couveuses, Éleveuses 40/1600 œufs, 40/600 poussins électriques à accumulation, supp. panne courant 20 h. sans risques Retourne (Cuf Automatique \$180^e OP. EL. Département: Agricole, 26, rue Lafayette, Paris (9^e). 315

A VENDRE chaussures daim et cuir, point. 37, très bon état. S'adr 108, rue Neuve. 307

L'Agence Générale Immobilière

PAZAT Père & Fils informe sa clientèle, qu'elle a transféré ses bureaux, 34, c^e Alsace-Lorraine 299

POUR VENDRE OU ACHETER

Maisons, propriétés, terrains, fonds de commerce. Adressez-vous à l'Agence Bergeracoise, 21, rue des Carmes (place du Jardin-Public). Tél. 602. 274

MÉTAYERS demandés pour propriété 24 hect., toutes cultures et élevage chevaux. Le Faou, 89, rue Valette, Bergerac. 225

PROPRIÉTÉS, maisons à vendre raisonnables en ville ou à la campagne. Nombreuses affaires. Agence BONYAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 205

POULAIN pouliche trait, 20 et 10 mois, à vendre. Le Faou, éleveur. Boisse (Dordogne). 224

A CÉDER à moitié profit, quelques trales pleines ou suivies de leurs petits et quelques gros porcelets. André Normand, Lansade, par Prigonrieux. 115

PERDU entre Pomport et Bergerac, un sac cuir noir contenant veste dame, jersey noir et blanc. Rapporter contre très bonne récompense à Pollet de Bosredon, 53, rue Neuve. 325

PIANO d'occasion à vendre. Mourlet, 21, rue des Carmes. 326

S. N. C. F. conclurait avec agriculteurs communes riveraines, contrats pour culture tournesol sur plateforme ligue déposée Bergerac-Mussidan. Renseignem. : Section Voie, gare Bergerac (O.D.T., n° 468). 327

Par arrêté en date du 7 avril 1944, Monsieur le Préfet de la Dordogne a ordonné la fermeture de la boulangerie tenue par M. MARSAL, à Bergerac, pour une période de 8 jours à compter du 24 avril 1944, le délinquant s'étant rendu coupable de remise insuffisante de tickets de pain.

Jean POPINEAU.

Par arrêté en date du 7 avril 1944, Monsieur le Préfet de la Dordogne a ordonné la fermeture de la meunerie tenue par M. DORGET, à Sorres-et-Monguyard, pour une période de 8 jours à compter du 23 avril 1944, le délinquant s'étant rendu coupable de concassage clandestin de blé.

Jean POPINEAU.

L'Administrateur-Gérant :
R. TAILLANDIER.

Etude de M^{re} R. FEYDY, commissaire-priseur à Bergerac.

Vente aux Enchères Publiques après décès

Le mercredi 10 mai 1944, à 13 h à Bergerac, hôtel des Ventes, Gambetta, il sera vendu aux enchères publiques :

Matelas, draps et serviettes, tables, chaises, bijoux, pendule, que, malles de voiture, bicyclette.

Une voiture automobile Renault

6 cv., type A. E. B., immatriculée le n° 5854 Z. U. 3.

Tel que le tout dépend de la sion de Mme veuve BERNIER, à Bergerac le 8 février 1944.

Et immédiatement après : divers meubles et objets mobiliers tel que : *bre à coucher moderne*, buffet, machine à coudre, Cuisine, émail tables à jeux et à volée, T.S.F. « Philips », table et chaise, salle à manger moderne ; vaisselles de nuit lit, parc et fauteuil, fant, belle chaise longue sculptée, belots divers, poêles, lits et etc..., etc.

Au comptant frais en sus.

R. FEYDY

Exposition jour et lieu de vente heures à midi.

Foudres, Demi-Cuves, Barriques
EN LIES BLANCHES

Tonnellerie DE SA CO

Route de Pombonne, BERGAC
Achète tartre blanc et

Etude de M^{re} SIMOUNET, huissier à Bergerac

VENTE par suite de saisie exécutoire

Le samedi 6 mai 1944, à 13 h il sera procédé à la vente aux enchères publiques, sur la place Gambetta Bergerac, par le ministère de M^{re} FEYDY, commissaire-priseur, de meubles et effets mobiliers, notamment : tables fauteuils, chaises, poêle, buffet vitrine, comptoir, chambre à coucher avec lit de fer, armoire à glace, table de nuit, etc. poste de T.S.F.

Le tout saisi au préjudice de J. GUERIN, à Bergerac.

Exposition jour et lieu de vente Au comptant frais en sus.

Etude de M^{re} BRANDA, avoué à Bergerac

Il sera procédé le mercredi 4 mai neuf cent quarante-quatre, à heures quarante-cinq, à l'adjudication du Tribunal civil de Bergerac de la vente sur conversion de l'immobilière.

D'une maison située à Grand'Rue, n° 46, composée de de-chausée et de trois étages. Dépendant de la succession de Berthoumeyroux.

Mise à prix : 150.000 francs. Autorisation Préfectorale pour enchérir.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^{re} BRANDA, avoué à Bergerac.